

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°2024-193

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture du Nord / Service de la représentation de l'État

2024-05-31-00011 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 3
2024-05-31-00012 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 4
2024-05-31-00013 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 5
2024-05-31-00014 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 6
2024-05-31-00015 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 7
2024-05-31-00016 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 8
2024-05-31-00017 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 9
2024-05-31-00018 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 10
2024-05-31-00019 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 11
2024-05-31-00020 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 12
2024-05-31-00021 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 13
2024-05-31-00022 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 14
2024-05-31-00023 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 15
2024-05-31-00024 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 16
2024-05-31-00025 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 17
2024-05-31-00026 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 18
2024-05-31-00027 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de	
dévouement (1 page)	Page 19



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que madame Géraldine VIE, caporale-cheffe de sapeurs-pompiers volontaires, a fait preuve de professionnalisme en permettant le sauvetage d'une victime d'un grave accident de la route, le 29 septembre 2023 à Bertry.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er -} Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à madame Géraldine VIE.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 3 1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur David SELLIEZ, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels, n'a pas hésité à mettre sa vie en danger pour porter secours à une victime prisonnière de son véhicule accidenté, le 13 décembre 2023 à Wayrin.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1er - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur David SELLIEZ.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 3/1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Stéphane DEGENNE, sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve de professionnalisme en participant au sauvetage d'une victime prisonnière de son véhicule accidenté, le 13 décembre 2023 à Wayrin.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er-} Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Stéphane DEGENNE.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 3 1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Franck STURM, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels, n'a pas hésité à mettre sa vie en danger pour porter secours à plusieurs personnes victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone, le 21 décembre 2023 à Hazebrouck.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1er - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Franck STURM.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille le 31 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Lucas D'HOUNDT, caporal de sapeurs-pompiers volontaires, n'a pas hésité à mettre sa vie en danger pour porter secours à plusieurs personnes victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone, le 21 décembre 2023 à Hazebrouck.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1er - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Lucas D'HOUNDT.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 3 1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Aurélien GUILLARMO, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, n'a pas hésité à mettre sa vie en danger pour porter secours à plusieurs personnes victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone, le 21 décembre 2023 à Hazebrouck.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er -} Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Aurélien GUILLARMO.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

IIIA IA 3 1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Nicolas BOBEUF, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve de professionnalisme en permettant le sauvetage d'une victime gravement brûlée, prisonnière d'une habitation en proie à un violent incendie, le 3 février 2024 à Marly.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er -} Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Nicolas BOBEUF.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ille, le 🚜 3 1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement,

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Williams CLEMENT, caporal de sapeurs-pompiers professionnels, n'a pas hésité à mettre sa vie en danger pour porter secours à une victime gravement brûlée, prisonnière d'une habitation en proie à un violent incendie, le 3 février 2024 à Marly.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1er - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Williams CLEMENT.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord :

Considérant que monsieur Charles VAILLANT, caporal de sapeurs-pompiers professionnels, n'a pas hésité à mettre sa vie en danger pour porter secours à une victime gravement brûlée, prisonnière d'une habitation en proie à un violent incendie, le 3 février 2024 à Marly.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1er - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Charles VAILLANT.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 3 1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Aurélien SCHMELZER, caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels, n'a pas hésité à mettre sa vie en danger pour porter secours à plusieurs victimes, prisonnières d'une habitation en proie à un violent incendie, le 17 janvier 2024 à Aniche.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1er - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Aurélien SCHMELZER.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 1 1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur David DUVAL, caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve de professionnalisme en permettant le sauvetage d'une personne suicidaire s'étant jetée d'un pont, le 26 janvier 2024 à Jeumont.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1er - Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur David DUVAL.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 3 1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Jérémy DOURS, caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels, n'a pas hésité à mettre sa vie en danger pour porter secours à une personne prisonnière d'une habitation en proie à un violent incendie, le 24 janvier 2024 à Tourcoing.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1er - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Jérémy DOURS.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ille, le 🔏 1 MAI **2024**



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Matthieu GODIN, caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve de professionnalisme en permettant le sauvetage de plusieurs personnes prisonnières d'une habitation en proie à un violent incendie, le 24 janvier 2024 à Tourcoing.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er -} Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Matthieu GODIN.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 1 1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Cédric JOLY, caporal de sapeurs-pompiers professionnels, n'a pas hésité à mettre sa vie en danger pour porter secours à une personne prisonnière d'une habitation en proie à un violent incendie, le 24 janvier 2024 à Tourcoing.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1er - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Cédric JOLY.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 13 1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Antoine MAES, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve de professionnalisme en permettant le sauvetage de plusieurs personnes prisonnières d'une habitation en proie à un violent incendie, le 24 janvier 2024 à Tourcoing.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er -} Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Antoine MAES.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 3 1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Pierre-Édouard MARQUET, lieutenant de 1ere classe de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve de professionnalisme en permettant le sauvetage de plusieurs personnes prisonnières d'une habitation en proie à un violent incendie, le 24 janvier 2024 à Tourcoing.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er -} Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Pierre-Edouard MARQUET.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 13 1 MAI 2024



Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Bertrand GAUME préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant que monsieur Nicolas DUQUENE, adjudant-chef de gendarmerie, n'a pas hésité à mettre sa vie en danger pour permettre l'interpellation d'un individu armé, retranché à son domicile avec sa compagne, le 8 octobre 2022 à Watten.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1er - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Nicolas DUQUENE.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le // 3 1 MAI 2024